

CONCOURS ORTHOPTISTE

Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 11/9/2008 11:06:16

Missions : Il rééduque, sur prescription médicale, les personnes souffrant de troubles de la vision binoculaire (strabisme, problème d'accommodation, troubles d'efficacité visuelle, insuffisance de convergence...). Développe les capacités visuelles résiduelles des malvoyants. Peut aussi effectuer des examens complémentaires d'exploration fonctionnelle (fond de l'œil...) sous la responsabilité et en la présence d'un médecin.

Conditions générale d'exercice

L'emploi/métier s'exerce en collaboration avec les professions médicales et paramédicales, d'autres rééducateurs et des enseignants. L'orthoptiste salarié a des horaires de travail réguliers. L'orthoptiste libéral adapte ses horaires aux contraintes de la clientèle. De plus en plus d'orthoptistes travaillent auprès des personnes du 3ème et 4ème âge, à leur domicile ou dans les maisons de retraite...

Compétences

techniques de base

- Evaluer les capacités binoculaires du patient.
- Faire exécuter au patient des exercices de rééducation ou de réadaptation curatifs ou palliatifs adaptés à son âge et à son handicap.
- Contrôler les progrès réalisés à intervalles réguliers.

Compétences associées

- Posséder des connaissances en ergonomie.
- Connaître des techniques d'ergothérapie pour la rééducation des malvoyants.

Compétences

liées à l'emploi

- Expliciter les consignes et les contraintes du traitement au patient et à sa famille pour obtenir leur adhésion active.
- Comprendre la psychologie du malvoyant.
- Savoir s'adapter à des patients d'âges très différents (nourrisson à 4ème âge).
- Actualiser ses connaissances (congrès, lecture de

journaux, livres techniques,

journées de formation...).

Formations et expérience

Cet emploi/métier est accessible à partir de formations de niveau II obligatoirement sanctionnées par le certificat de capacité d'orthoptiste. Celui-ci se prépare en 3 ans dans certaines unités de formation et de recherche (UFR) de médecine qui ont une chaire d'ophtalmologie. Une série d'équivalences existe pour la première année d'étude sous conditions particulières (stage ou examen). **Conditions**

d'admission au concours :

Le candidat se présentant au **concours orthoptiste** devra : Etre âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission. Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou avoir satisfait à l'examen « Droit d'Entrée à l'Université ». Etre inscrit(e) en classe de terminale, l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du Diplôme. Etre titulaire du certificat de Validation des Acquis Professionnels délivré par la DRASS. **Concours orthoptiste: épreuves écrites** Le **concours orthoptiste** présente deux épreuves d'admissibilité : **Biologie** : épreuve écrite d'une durée de 2 heures, notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1 — Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthèses de documents. **Physique** : épreuve écrite d'une durée de 2 heures, notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1 — Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthèses de documents. **Concours orthoptiste: épreuves orales** Le candidat admissible aux épreuves écrites devra passer une épreuve orale d'admission. L'entretien devant un jury de professionnels, consiste en une évaluation des connaissances générales des candidats ainsi que de leurs aptitudes psychophysiques et psychotechniques.

Cette épreuve est notée sur 20 et est affectée d'un coefficient 2. L'entretien avec le jury est un moment décisif qu'il faut préparer avec des professionnels pour optimiser sa prestation.